



**HARAS  
NATIONAL  
HENNEBONT**  
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 056-200008696-20210225-HAR\_BP\_00\_2021-BF

Objet de la Délibération

**BUDGET PRIMITIF 2021 -  
APPROBATION**

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

\_\_\_\_\_  
Séance du 11 février 2021  
\_\_\_\_\_

Suite à la convocation en date du 3 février 2021, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le jeudi 11 février 2021 à 17 heures 30, en visio conférence, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Étaient présents :

Gaël LE SAOUT, Alain LE QUELLEC, Karine BELLEC, Jean-Rémy KERVARREC, André HARTEREAU, Laurent DUVAL, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Aurélie MARTORELL donne pouvoir à André HARTEREAU

Absentes :

Anne GALLO, Anne-Maud GOUJON

**SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT**

**SEANCE DU COMITE**  
**DU 11 FEVRIER 2021**

**BUDGET PRIMITIF 2021 - APPROBATION**

Le Comité Syndical est invité à adopter le Budget Primitif de l'exercice 2021.

Le Budget Primitif 2021 présenté dans le détail au Comité Syndical s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 636 000 €

dont en Investissement : ..... 443 000 €  
et en Fonctionnement : ..... 1 193 000 €

**LE COMITE**, après en avoir délibéré,

Article 1 : **APPROUVE** le budget primitif 2021 du syndicat mixte, voté par nature pour la durée du mandat dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants, qui s'équilibre en prévision de dépenses et de recettes à la somme globale de 1 636 000 €.

Article 2 : **DECIDE** d'adopter les équilibres par sections et par chapitres.

Article 3 : **DECIDE** la mise en recouvrement des contributions financières des collectivités membres nécessaires à son équilibre.

Les contributions financières 2021 des collectivités membres qui en résultent sont les suivantes :

• Région Bretagne =	225 000 €
• Département du Morbihan =	125 000 €
• Lorient Agglomération =	225 000 €
• Commune d'Hennebont =	60 000 €

TOTAL : 635 000 €

Article 4 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder aux mandatements des dépenses dans la limite des crédits prévus au budget.

***Délibération adoptée à l'unanimité par 8 voix pour et 1 abstention.***

***Abstention : Fabrice LEBRETON***

---

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président,**

  
**André HARTEREAU**

Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

Le projet de budget primitif présenté pour 2021 en nomenclature budgétaire et comptable M14 s'élève globalement à :

**1 636 000 €**

Il s'équilibre en dépenses et recettes de **fonctionnement** à un montant de :

**1 193 000 €**

Les crédits de la section d'**investissement** s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

**443 000 €**

**La section d'investissement :**

Elle intègre en dépenses :

**BP 2021**

o Un crédit pour la réalisation de travaux de bâtiments et sur les terrains : .....	293 786,65
o Un crédit d'acquisition de matériel et mobilier, agencement et aménagement : .....	55 000,00
o Des frais d'études : .....	30 000,00
o Un amortissement de subvention (opération d'ordre) : .....	39 000,00
o Résultat déficit d'investissement reporté : .....	25 213,35
	<b>443 000,00</b>

et en recettes :

o L'excédent de fonctionnement capitalisé : .....	25 213,35
o Les dotations aux amortissements (opération d'ordre) : .....	185 000,00
o Le virement de la section de fonctionnement .....	232 786,65
	<b>443 000,00</b>

**La section de fonctionnement :**

**BP 2021**

comporte en dépenses :

o les prestations de services : .....		290 000,00
dont :		
- autres prestations de services	152 000,00	
- entretien et réparation de bâtiments, terrains et matériels	138 000,00	
o les charges courantes de fonctionnement : .....		246 250,00
dont :		
- services extérieurs (locations, assurances, affranchissement, téléphone ...)	118 750,00	
- achats de matières et fournitures (fluides, carburants, petit équipement ...)	113 500,00	
- charges diverses de gestion courante	11 000,00	
- taxes et redevances :	3 000,00	
o les dotations aux amortissements (dépense d'ordre) : .....		185 000,00
o les charges de personnel : .....		230 100,00
o les charges exceptionnelles : .....		8 863,35
o le virement à la section d'investissement (autofinancement) .....		232 786,65
		<b>1 193 000,00</b>

est financée en recettes par :

o Les participations des collectivités membres : .....		635 000,00
dont :		
~ Région :	225 000 €	
~ Département :	125 000 €	
~ Lorient agglomération :	225 000 €	
~ Hennebont :	60 000 €	
o Le résultat de fonctionnement reporté : .....		395 757,17
o Les revenus des immeubles et autres produits divers de gestion : .....		123 242,83
o Amortissement de subvention (opération d'ordre) : .....		39 000,00
		<b>1 193 000,00</b>

## **BUDGET PRIMITIF 2021**

### **NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

#### **1. Le Contexte**

Depuis 2007, date de sa création, le syndicat mixte du Haras d'Hennebont assure l'entretien et la maintenance des 23 hectares du site constitués d'un patrimoine bâti protégé et d'un parc remarquable. Tout en coordonnant les activités des différents acteurs du site, il en porte également le développement économique, touristique et culturel en promouvant le site auprès d'un large public.

Pour lui permettre d'exercer ses compétences, un budget lui est alloué. Ce budget est voté par nature dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3500 à moins de 10000 habitants.

Les principales recettes proviennent des contributions des quatre collectivités et établissement membres (la Région Bretagne, le Département du Morbihan, Lorient Agglomération et la Commune d'Hennebont). Elles sont conformes à l'article 8.3 des nouveaux statuts et ont été revues en 2018.

Aucun emprunt n'a été contracté depuis sa création.

La maîtrise foncière du site du Haras National d'Hennebont est assurée depuis décembre 2016 avec son rachat par Lorient Agglomération et la Ville d'Hennebont, avec une volonté de continuité en confiant la gestion au syndicat mixte.

C'est avec ambition et prudence que le Syndicat Mixte aborde l'exercice 2021.

Ces choix s'expriment par l'objectif pour le Haras National d'Hennebont de conforter son rôle de site équestre majeur dans le Grand Ouest par :

- La mise en œuvre d'un calendrier sportif inédit en densité et en qualité : les 2 Championnats de Bretagne (Dressage et Saut d'obstacles) se dérouleront à Hennebont en 2021 !

La deuxième édition du Breizh'in Jump (niveau Pro 2) est également confirmée. Les autres compétitions seront maintenues : Equitrail, concours d'attelage, Equitation de travail...

Pour la première fois, le site accueillera une Tournée des As Poneys et un Concours Complet d'Equitation qui devrait clore la saison sportive.

- **Le développement des offres formations** conformément à notre feuille de route. Ce volet est en forte évolution. L'année débutera par une séquence de 2 jours de formation à l'Equi-Coaching (formation certifiante). De nombreux autres stages sont prévus tout au long de l'année. Cette offre sera densifiée et rendue plus visible par un travail de communication qui sera mené en 2021.

- **Le développement des projets stratégiques** en lien avec les partenaires socio-professionnels de la filière. Il s'agit notamment de la préfiguration du Centre National de Développement du Cheval de Ville pour laquelle les échanges à venir devraient préciser la démarche à mener.

- **La conduite des actions de maintenance et de préservation du patrimoine bâti et arboré** : à l'issue des études qui ont été menées, ces actions sont déclinées par priorité, en mettant en premier lieu celles qui permettent une amélioration des outils de travail et donc du développement des activités économiques.

Le budget de l'année 2021 s'inscrit dans la droite ligne des axes stratégiques fixés par le Comité de site réunissant les 4 Présidents des collectivités membres ou leurs représentants.

Cet organe qui permet de débattre et d'orienter les axes de développement et d'actions du site, n'a pu se réunir en 2020 mais le Syndicat Mixte poursuit néanmoins la traduction de ces axes. Il affirme ainsi son positionnement d'un site ressource au service des cavaliers et du rayonnement de la filière.

## **2. Les principaux chiffres du budget**

Le budget primitif 2021 s'élève globalement à 1 636 000 €.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à un montant de 1 193 000 € et en dépenses et recettes d'investissement à un montant de 443 000 €.

### **La section de fonctionnement**

#### **En matière de recettes**

Le budget qui est proposé au vote est établi avec un niveau constant des participations des collectivités membres qui se répartissent ainsi :

Région Bretagne : 225 000 €  
Département du Morbihan : 125 000 €  
Lorient Agglomération : 225 000 €  
Commune d'Hennebont : 60 000 €

Un excédent de fonctionnement reporté de 395 757,17 € est repris en recettes de fonctionnement.

#### **En matière de dépenses**

Les charges de personnel passent de 190 300 € au BP 2020 à 230 100 € au BP 2021. Parallèlement, les prestations de services diminuent de 163 710 € au BP 2020 contre 152 000 € au BP 2021.

Le budget 2021 tient compte du risque de non-recouvrement des créances de la SHN (10K€)

### **La section d'investissement**

#### **En matière de recettes**

La section d'investissement sera autofinancée sans recours à l'emprunt au travers des dotations aux amortissements (185 K€) et d'un virement de la section de fonctionnement (232 786,65€).

#### **En matière de dépenses**

Les investissements seront prioritairement orientés vers :

- 30 000,00 € au titre des études (gestion hydraulique),
- 55 000 € au titre d'acquisition de matériel et outillage, agencements, aménagements
- 293 786,65 € au titre de travaux (rénovation intérieure écurie 2, aménagement d'un parcours cross, maîtrise d'œuvre construction d'un rond de travail couvert...)
- 25 213,35€ reprise du déficit du résultat reporté